

**Compte-rendu du conseil d'école du premier trimestre
Jeudi 19 octobre 2023**

Etaient présents :

Mme RENAUD, Mme PIVOIS- MARTIN, Mme CAETANO, Mme CLEMENT, Mr BLANCHER Mme KRANH	Professeurs des écoles Directrice Inspecteur de l'Education Nationale
M THOMASSON Mme FRUGIER Mme DELAGE	Maire de la commune Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires DDEN (Déléguée Départementale de l'Education Nationale)
Mme Jean, M Choquet, Mme Compere, Mme Lacordelle, Mme Auroux, Mme Rouffanche	Représentants des parents d'élèves Titulaires

Excusés :

M BLANCHER	Inspecteur de l'Education Nationale
------------	-------------------------------------

1/ Présentation des membres du conseil d'école.

Rôle des représentants : Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement. Ces "délégués" participent aux conseils d'école. En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de l'établissement. Sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à rencontrer les élus territoriaux (commune pour l'école primaire). Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école, ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

Missions du conseil d'école : Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école. Dans ce règlement intérieur figurent les horaires, les règles de vie et de fonctionnement de l'établissement scolaire, ou encore les moyens de communication parents-école, etc.

Les représentants des parents sont consultés lors de l'adoption du projet d'école proposé par l'équipe pédagogique. Le projet précise les priorités et objectifs pédagogiques mis en place au sein de l'établissement.

Le conseil d'école donne son avis ou formule des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'établissement. Cela comprend la protection et la sécurité des enfants, les mesures d'intégration des enfants porteurs de handicap, la prévention des violences et du

harcèlement, le budget, etc. Il veille au respect des valeurs et des principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

À l'école primaire, le conseil d'école a lieu tous les trimestres (sauf cas exceptionnel). Il est constitué des enseignants de l'école, du maire de la commune ou de son représentant, d'un conseiller municipal chargé des affaires scolaires, du délégué départemental de l'Éducation Nationale, des représentants des parents d'élèves (égal au nombre de classes)

La Présidente peut inviter des personnes externes au conseil d'école, personnes consultées sur des sujets qu'elles ont en responsabilité. Les invitations peuvent donc être ponctuelles selon l'ordre du jour du conseil d'école.

Les personnes invitées par la Présidente peuvent être consultées mais ne prennent pas part aux votes.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures.

Les questions diverses sont à remettre à la directrice au moins 48h avant la date du conseil d'école. Elles doivent être d'ordre général (Pour les questions individuelles, inciter les parents à prendre contact avec la personne concernée).

Toute question posée au conseil d'école sans avoir été soumise au préalable à l'équipe enseignante dans les délais indiqués sera reportée au conseil d'école suivant.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un compte-rendu de la réunion est rédigé par son président (directrice de l'école). Il est consigné dans un registre spécial conservé à l'école jusqu'au CE suivant. Suite à ça le PV est dressé et conservé à l'école. Un exemplaire est adressé à Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription par mail et un à Monsieur le Maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

A Journac, la directrice rédige le compte-rendu à partir des notes des secrétaires de séance qui sont aujourd'hui : Eliot Blancher et Lucie Pivois-Martin.

La directrice envoie par mail aux membres du conseil d'école la version numérique, est-ce que cela vous convient :

Le procès-verbal est ensuite consultable soit sur le site de la mairie ou de l'école soit en en faisant la demande auprès de la directrice.

Organisation de l'élection des représentants de parents d'élèves

Cette année, suite à la décision du conseil d'école de l'année précédente, les élections ont eu lieu uniquement par correspondance. L'année prochaine, on aura la possibilité de réaliser ces élections via une application, mais nous devons mettre cela en place avec la mairie car c'est à eux de prendre en charge cette application.

2/ Présentation des résultats des élections du 13 OCTOBRE 2023.

Suite aux élections du 13 octobre, voici les nouveaux représentants des parents :

Taux de participation : **75,93%** soit presque 10% de plus que l'année dernière

Sont élus :

Titulaires : Mr Herail, Mme Jean, Mr Choquet, Mme Compère, Mme Lacordelle

Suppléants : Mme Martin, Mme Auroux, Mr Deyzac, Mme Puyboufat, Mme Rouffanche

3/ Approbation du règlement intérieur du conseil d'école.

Documents présentés et envoyés en amont du conseil d'école : la Charte de la laïcité + règlement intérieur du conseil d'école

Le règlement intérieur est sensiblement le même que l'année dernière. Il a été révisé par l'équipe et ce qui nous semblait le plus important à rajouter concerne les dispenses de sport qui ne passent pas par un médecin. En effet, l'EPS fait parti intégrante des programmes scolaires et tout comme les maths et le français, il doit être suivi sauf avis contraire du médecin.

4/ Bilan de la rentrée 2023 – 2024

– Rentrée 2023

Effectifs et classes en septembre 2023 :

Classe 1 : 20 élèves avec Carole RENAUD (13PS et 7 MS)

La rentrée s'est déroulée le même jour pour tout le monde. Nous avons eu la possibilité de la faire en 2 temps, il s'agissait d'une demande institutionnelle c'est pourquoi la rentrée échelonnée en 2 groupes n'a pas été faite cette année. Une collègue enseignante est venue en surnombre dans la classe pendant 2 jours.

Classe 2 : 20 élèves avec Alexandra KRANH et Eliot BLANCHER présent les lundis et les mardis (5 MS et 15 GS). 1 élève est décrochée dans la classe le matin et l'après-midi jusqu'à la récréation.

Classe 3 : 24 élèves avec Lucie PIVOIS-MARTIN (13 CP et 11 CE1)

Classe 4 : 21 élèves avec Mathilde CAETANO (12 CE2 et 9 CM1),

Classe 5 : 22 élèves avec Charlotte CLEMENT (10 CM1 et 12 CM2)

L'effectif total est de 107 élèves.

Pour rappel, l'inscription d'un élève se fait auprès de la mairie. La mairie valide l'inscription et ensuite je récupère cette inscription sur l'application.

Les APC

Les APC permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école

Pour l'année scolaire 20223-2024, à l'école primaire, les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente. [...]

L'APC a lieu de la manière suivante :

Périodes scolaires concernées	Jours	Horaires	Classe (s)		Nom de l'enseignant
P1 à P5	mardi	16h15-17h15	PS/MS	MS/GS	Carole RENAUD
P1 à P5	jeudi	16h15-17h15	CP/CE1		Lucie PIVOIS-MARTIN
P1 à P5	jeudi	16h15-17h15	CE2/CM1		Mathilde CAETANO
P1 à P5	lundi	16h15-17h15	CM1/CM2		Charlotte CLEMENT

Classe	Objectifs	Nombres d'élèves concernés
CP/CE1	Eval nationales + RDV parents	
CE2/Cm1	Français et maths	4/5 élèves
CM1/CM2	Rdv évaluations nationales	

Période 2

Classe	Objectifs	Nombres d'élèves concernés
GS	Ecriture / lettres et chiffres	4
CP/CE1	Graphisme / phonologie	3
CE2/CM1	Français et maths	4/5 élèves
CM1/CM2	Etude de la langue / numération	4 élèves

Personnels intervenant au niveau de l'école :

Cette année, il y a 3 AESH (auxiliaires de vie scolaire recrutées par l'Education Nationale) pour accompagner des élèves en situation de handicap : Laetitia Fageol Le Mao, Elisabeth VERGEER et Blandine JACQUET.

Il y a un service civique Benjamin Maury qui a commencé mardi.

Deux personnes du SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile) interviennent auprès d'un élève à l'école.

Au niveau du personnel de mairie, il y a une ATSEM Mme Chevalier au niveau de la classe des PS-MS et Mme Piot pour la classe de GS de 8h45 à 11h15, tous les jours.

Benjamin Maury qui s'occupe des enfants entre midi et deux intervient comme service civique dans l'école.

Il y a un intervenant danse pour les 3 classes d'élémentaire. L'intervention a lieu tous les jeudis matin. Nous avons monté un projet NEFLE qui nous permettra, s'il est financé, d'avoir plusieurs autres interventions : intervention avec pour but, la création d'une fresque dans la cour, intervention avec un vannier pour monter des cabanes à oiseaux.

Informations diverses :

- Reconstitution de l'opération "un fruit pour la récré" dans les classes maternelles : distribution d'un fruit le jeudi matin financé par la mairie et préparé par le cuisinier.

Les récréations ont toujours lieu en deux temps : temps élémentaire où les 3 classes sont ensemble dans la grande cour puis temps maternelle. Le lavage des mains en fin de récréation reste un essentiel il est donc réalisé dans le respect du protocole en vigueur. Il a été ajouté depuis l'année dernière, pour les élèves de l'élémentaire, l'utilisation d'un spray diffusant du gel hydroalcoolique à certains moments afin de réduire le temps passé dans les sanitaires, ce qui permet aux élèves de profiter et au personnel d'être au plus près des élèves et de les accompagner.

-Programme pHARe (formation des directeurs) :

Il a été présenté aux différentes réunions des enseignants et comme l'année dernière il repose sur la mise en place d'un protocole particulier ou il y a une marche à suivre afin que toutes les personnes intervenant dans la situation soient entendues à plusieurs reprises afin qu'ils comprennent l'importance que l'on donne à la situation et qu'on n'oublie pas.

Suite à ça, plusieurs actions sont mises en place chaque année, en lien avec la journée NAH, ou encore en répondant à des concours, ou la possibilité de faire une réunion avec les parents sur ce thème en particulier afin de parler de harcèlement et d'en expliquer les potentielles conséquences.

6/ La coopérative scolaire (OCCE).

Bilan financier coopérative USEP Jourgnac :

Cotisations parents à la coopérative scolaire	+850	
Adhésion USEP et APAC		- 610
Intervenant danse		-1000
Don (APE, divers)	4000€	
Piscine en attente pour 2022/2023		
Dépenses diverses (calendriers pour classe maternelle, petit matériel pour fabrication d'objets, jardinage, livres, ...)		-400
DEBUT 2023/2024	+ 4866	2100-

Plusieurs factures ne sont pas encore débitées du compte.

7/ Présentation de l'APE :

Une association de parents d'élèves a pour but essentiel la défense des intérêts des parents d'élèves. Elle a pour rôle de renseigner les familles sur la vie scolaire et les activités d'un établissement, d'organiser des réunions d'informations et proposer certains services à l'attention des parents ou des élèves.

L'APE est constituée de plusieurs parents de l'école qui sont :

Célie LAMOUR (présidente), Delphine Puyboufat (vice-présidente), Christelle Gauthier (trésorière), Christel Dagron (trésorière adjointe), Julie Pelletier (secrétaire) et Ludovic Feldle (secrétaire adjoint) au bureau.

Prochaines manifestations : 21/10 bal d'halloween

Marché de Noël aura lieu le 22/12/2023. Les enseignantes tiendront un stand avec les créations des élèves.

Loto 16/03/24

Vide grenier 26/05/24

Fête de l'école le 7/06/2024

8/ Sécurité et travaux.

-travaux : porte de classe de Mathilde, quelle solution pour l'insonorisation

- Une boîte à clé doit être posée pour les intervenants habituels qui viennent à l'école. En effet, les intervenants qui viennent prodiguer des soins à certains élèves ou lorsqu'il y a des réunions avec la psychologue scolaire, passent par la classe ce qui est dérangement et pas sécurisant. Une alarme spécifique PPMS devrait être posée prochainement afin de faciliter l'exécution des exercices et surtout pour qu'elle soit audible par les deux bâtiments, alarme différente de l'alarme incendie. Modification de l'alarme incendie sur le bâtiment côté cour pour relier les 2 points de déclenchement.

- Projet de végétalisation de la cour. Le devis est en cours et le projet devrait prendre forme à partir de l'été 2024. Le cubage de récupération de l'eau est défini, le sol étant adapté au processus d'infiltration des eaux de pluie ce que demande l'agence de l'eau pour la validation du projet. C'est en cours de finalisation. Les travaux commenceront après déblocage des fonds.

- stores du dortoir en cours de réparation

-casiers dans la classe de CP/CE1

- Alerte incendie :

Date	Heure	Temps d'évacuation
25/09/2023	10H	PS/MS 59' MS/GS 1min15 CP/CE1 1min CM1/CM2 50' CE2/CM1 30'

Elle a eu lieu le 25/09/2023. Elle s'est déroulée dans le respect des consignes. Une mise au point a été fait concernant l'importance de la fermeture des portes et également concernant l'état de la cour qui doit être rangée afin de ne pas provoquer de suraccident en cas de réel incendie.

- Alerte attentat confinement :

Il a eu lieu le 09/10/2023 et s'est déroulé dans le respect des consignes avec un système d'alarme qui a fonctionné mais la mise en place des sirènes sera plus audible et surtout ne nécessitera pas de devoir téléphoner au bâtiment 2. Un film acheté va être posé sur la vitre de la porte de classe de Mme Caetano. Les mallettes PPMS ont été reçues ce jour à mettre dans chaque endroit où on se confine.

- ALERTE risques majeurs : cette alerte devait être réalisée le 16 octobre mais aux vues de l'actualité, nous ne l'avons pas faite afin de ne pas rajouter d'angoisse. Cette terrible actualité nous a fait prendre conscience que personne n'est à l'abri et que pour protéger les enfants ainsi que le personnel, quelques changements ont été mis en place :

- seule la classe de Mme Renaud ouvrira le portail, aux heures dont nous avons connaissance pour les prises en charge des élèves car la vue est dégagée sur le portail. Toute sonnerie hors de ce temps ne donnera pas lieu à l'ouverture du portail sauf si la personne se présente et donne son identité.

Un message sera ajouté sur le blog de l'école pour informer les familles.

-fermeture des portes donnant sur l'extérieur pendant les temps de classe. Les portes seront ouvertes pendant les récréations pour pouvoir se confiner à l'intérieur en cas d'attaque sur les temps de cour.

-Plan vigipirate renforcé

Les abords de l'école ont été sécurisés avec la rubalise afin qu'aucune voiture ne stationne devant l'école. Malgré cela on constate encore que des voitures se garent où elles ne doivent pas et que même la place handicapée est utilisée comme une place normale !! Concernant la classe de CE2/CM1, les portillons seront fermés et non accessibles aux parents qui laisseront leurs enfants au niveau du portillon côté garderie le matin (l'autre portillon concernera les élèves arrivant par le bus le matin ou ayant bus ou garderie le soir). Seule la maitresse accompagnera ses élèves jusqu'au portillon à la fin de la classe. Les parents ne devront plus rentrer dans le jardinet.

Un message sera mis sur le blog de l'école pour informer les parents de ces changements.

Le portail de la garderie va être changé également : équipé d'une gâche électrique, les parents devront sonner pour avoir accès à la cour.

- Besoins :

Le code du portail va être changé.

9/ Les activités périscolaires.

△ Restaurant scolaire.

- Cantine : suite aux premiers mois de classe, des adaptations au niveau de l'organisation se sont mises en place :

Les PS/MS descendent manger à midi encadrés par 2 personnels de cantine. Ils sont remontés par 2 personnels à 13h. Les PS/MS sont couchés et surveillés par Mme Chevalier et les GS sont dans la cour pour un temps de récréation sous la surveillance de l'autre personne.

Les GS + les élèves de l'élémentaire descendent vers 12h15.

Il a été proposé à Benjamin Maury, service civique, d'aider au service des plus petits pendant 1h30.

-Le cuisinier a organisé la semaine du goût en lien avec la coupe du monde de rugby. Il nous met également à disposition la cuisine pour qu'on puisse y réaliser des gâteaux et à partir de janvier, nous allons sûrement monter un projet commun pour faire du lien avec les JO de 2024.

△ Garderie

Elle a lieu tous les jours à partir de 7h15 et jusqu'à 8h35. Le soir elle a lieu de 16h15 jusqu'à 18h30.

-Piscine : la décision a été prise que les familles ne paient plus la piscine et nous avons également voté pour le prix des sorties à 2,5€. Est-ce que nous pouvons rester sur ce montant ? sachant que les prix des sorties de fin d'année seront différents.

10/ Questions diverses.

- serait-il possible d'installer des porte-manteaux dans chaque toilette (classe CM) ?

La mairie positionnera une patère sur la porte des 3 toilettes côté grande cour s'il est jugé qu'il n'y a aucun risque pour les élèves.

- La clôture pleine située dans la cour de la garderie côté rue Cagna est-elle aux normes en termes de hauteur ? Sachant que les enfants peuvent grimper sur le muret.

M. le maire répond que la balustrade est conforme car elle mesure 1,04 m et la hauteur conforme est 1m.

- serait-il possible d'envisager de l'aide aux devoirs pour les enfants présentant des difficultés ?

Cette aide nécessite des bénévoles qui doivent s'engager pour l'année, elle ne doit pas concerner les élèves en difficulté car le côté pédagogique est alors très important.

Le local serait mis à disposition par la mairie.

- les pansements de l'école (difficultés à les retirer et restant de colle à enlever avec des dissolvants), serait-il possible de les changer ?

M. le maire précise que les pansements sont achetés à la pharmacie, ils sont de bonne qualité.